

Gérard SEBAOUN
Député du Val d'Oise
Membre de la commission des affaires sociales

Mme Ségolène ROYAL
Ministre de l'Écologie, du
Développement durable et de
l'Énergie

Paris, le 20 mai 2014

Objet : Taxe sur les nuisances sonores aériennes – Aéroport Paris Charles-de-Gaulle
Réf : 14/038A/NT

Madame la Ministre,

Je souhaite attirer votre attention sur l'évolution de l'aide à l'insonorisation financée par la Taxe sur les nuisances sonores aériennes – TNSA - sur le **principe « pollueur-payeur »**. Le produit de la TNSA, acquittée par les compagnies aériennes, est en effet affecté au financement des aides aux riverains de l'aéroport concerné. L'aide à l'insonorisation, dans les limites du Plan de Gêne Sonore - PGS - est actuellement fixé à 100% à titre malheureusement provisoire.

Je me permets de faire état de **mes vives inquiétudes** concernant l'évolution de cette taxe. L'arrêté du 13 mars 2013 a abaissé le **tarif de la TNSA**, passant de 19 euros à 17 euros concernant l'aéroport Paris-Charles-de-Gaulle. Par ailleurs un **plafonnement de la taxe** a été institué, disposition présente dans la loi de finances pour 2014.

En parallèle, le nombre de demandes d'aide à l'insonorisation n'a jamais été si important, du fait du taux de l'aide, mais aussi de l'extension du PGS. Depuis plusieurs mois, les riverains éligibles à l'aide à l'insonorisation se plaignent du blocage de leur dossier. Ainsi, certaines demandes transmises il y a un an n'ont pas trouvé de réponse. Il semblerait également que la séance de mars de la Commission consultative d'aide aux riverains ait été annulée.

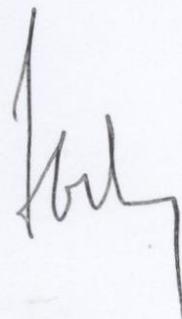
Comme vous le savez, il n'est plus besoin de prouver l'impact négatif des nuisances sonores aériennes sur la santé, et notamment sur la qualité du sommeil. Il est donc nécessaire que les riverains éligibles puissent bénéficier de l'aide à l'insonorisation prévue par la loi, et que **le taux de 100% soit reconduit**.

J'attire votre attention sur **l'attente des riverains situés à l'extérieur des limites du PGS** de pouvoir bénéficier eux aussi d'une aide à l'insonorisation, à un taux réduit. Les riverains résidant dans la zone C du PEB ne disposent aujourd'hui d'aucune aide alors même qu'ils subissent les mêmes nuisances. Afin de pouvoir, dans les années à venir, répondre à cette demande bien légitime, il est nécessaire de maintenir les crédits issus de la TNSA.

C'est pourquoi, à l'occasion du **projet de loi de finances rectificatif** qui va être prochainement examiné, je vous saurais gré de bien vouloir demander à vos services d'étudier la possibilité de **supprimer le plafonnement de la TNSA** institué par les lois de finances, mais aussi de **relever le tarif** de 19 euros à 17 euros concernant l'aéroport Paris-Charles-de-Gaulle.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien apporter à cette requête, je vous prie, Madame la Ministre, de bien vouloir agréer l'assurance de ma haute considération.

Gérard SEBAOUN
Député du Val d'Oise



Copie : M. Frédéric CUVILLIER, Secrétaire d'Etat en charge des Transports